

Convention de preuve de confidentialité des fax pour les comptes rendus de résultats des analyses de biologie médicale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre démarche d'accréditation, notre laboratoire doit s'assurer que les comptes rendu faxés sont bien réceptionnés selon les règles de confidentialité.

Pour cela nous devons recevoir par le destinataire l'attestation de :

- l'exactitude du numéro de fax utilisé
- l'assurance de la confidentialité du compte rendu sur le lieu de réception du fax

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire ci dessous et nous le renvoyer à l'adresse courriel lbm@ap-hm.fr et par fax au numéro: _____

Dans l'attente de la réception de votre questionnaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Pr. Bruno LACARELLE
Biologiste responsable

Je soussigné(e) :

Médecin ou biologiste destinataire des résultats

Docteur :

Adresse :

Fax:

Tel :

Courriel :

Atteste que la réception des Comptes rendus qui nous sont faxés est conforme aux règles de confidentialité.

Le

Tampon

Signature